

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-cinq juin deux mille vingt et un à 18h15,

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 35
DATE DE LA CONVOCATION	18/06/2021
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	02/07/2021

OBJET :

Acquisition foncière - Emprise de parcelle - Réalisation d'une Contre-Allée - Route de Villarobert

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Mélissa FOULQUE , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Michel BILLAUD

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Cédryc AUGUSTE, M. Gil SILVESTRI procuration à Mme Maryvonne GRENIER, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH, Mme Marie-José ALLEMAND procuration à M. Michel BILLAUD

Absent(s) :

Mme Solène FOREST, Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Joël REYNIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La Commune a entrepris la réalisation d'une Contre-Allée le long de la Route Villarobert.

Dans ce cadre, des négociations ont été menées avec les Consorts CHABOT, propriétaires de la parcelle cadastrée Section AS Numéro 56 ;

En effet, pour la réalisation du projet, il est nécessaire que la Commune de GAP obtienne la maîtrise foncière d'une superficie totale minimale de 1457 m² à prélever sur ladite parcelle.

Il est ici précisé que l'emprise exacte nécessaire à la réalisation du projet devra être déterminée précisément par un document d'arpentage aux frais exclusifs de la Commune, mais qu'elle ne sera, en tout état de cause, pas inférieure à 1457 m².

Il a été convenu que la Commune de GAP fasse l'acquisition de l'emprise nécessaire au prix de 15,00 € du m².

En outre, la Commune s'engage à la fourniture et la pose :

- d'une clôture de type grillage galvanisé simple torsion et piquets métalliques en "T" d'une hauteur de 2,00 mètres le long de la Contre-Allée ainsi réalisée et du surplus des parcelles non acquises restant la propriété des vendeurs ;
- de 2 portails à 2 vantaux d'une largeur de 4,00 mètres chacun et d'un portail à 1 vantail d'une largeur de 3,00 mètres au niveau des 3 accès existants sur le champ restant la propriété des vendeurs qui sont conservés.

Les parties ont convenu de conclure un avant-contrat rappelant les modalités de la cession sus-analysées et prévoyant l'échéancier de paiement du prix de vente suivant :

- à concurrence de 30% à la suite de la signature de l'avant-contrat ;
- à concurrence du solde à la suite de la signature de l'acte authentique de vente.

Le montant de l'acquisition se trouve en dessous du seuil de consultation obligatoire du Service de France Domaine.

En vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts, la Commune sollicite l'exonération de tout droit au profit du Trésor Public.

Décision :

Il est proposé sur avis favorables des Commissions de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique et des Finances réunies respectivement les 15 et 16 Juin 2021 :

Article 1 : d'approuver, pour l'aménagement d'une Contre-Allée, l'acquisition au prix de 15,00 € du m², d'une emprise minimale de 1457 m² à prendre sur la parcelle actuellement cadastrée Section AS Numéros 56 appartenant aux Consorts CHABOT ;

Ainsi que la fourniture et la pose, au profit des propriétaires susnommés :

- d'une clôture de type grillage galvanisé simple torsion et piquets métalliques en "T" d'une hauteur de 2,00 mètres le long de la Contre-Allée ainsi réalisée et du surplus des parcelles non acquises restant la propriété des vendeurs ;
- de 2 portails à 2 vantaux d'une largeur de 4,00 mètres chacun et d'un portail à 1 vantail d'une largeur de 3,00 mètres au niveau des 3 accès existants sur le champ restant la propriété des vendeurs qui sont conservés.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette cession dont l'avant-contrat et l'acte authentique de vente.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 41

La Conseillère Municipale Déléguée

Mélissa FOULQUE

Transmis en Préfecture le : - 6 JUIL. 2021

Affiché ou publié le : - 6 JUIL. 2021



Acquisition foncière - Emprise de parcelle - Aménagement d'une Contre-Allée - Route de Villarobert



